

Politique immobilière de la Cour – Une rétrospective – Extraits de tracts d'EPSU-CJ

11 février 2010

Projets immobiliers : pas d'autres décisions sans le personnel !

Le complexe immobilier de la Cour a fait l'objet de beaucoup d'éloges de la part de tous ceux qui l'ont commandé, conçu, financé et exécuté.

Selon les termes d'un auto-éloge de l'architecte, paru dans la revue luxembourgeoise «Wunnen», on notera que l'ensemble architectural de la Cour de justice est généreusement offert :

- « aux individus qui l'occupent et
- à ceux qui le regardent ».

En ce qui concerne ces derniers (en d'autres termes : quant à l'image qu'elle a ainsi voulu projeter vers le monde extérieur), le choix revient entièrement à l'institution.

Par contre, quant « aux individus qui l'occupent », la moindre des choses aurait été de demander leur avis sur ce qui a déjà été fait avant de décider de continuer allégrement sur la même ligne, en répétant et amplifiant les mêmes fautes à l'avenir.

Il y a 5 ans, les précurseurs d'EPSU avaient annoncé ce qui est maintenant déjà un fait :

4 avril 2005

Plans grandioses, vie misérable !

La quatrième extension du complexe de bâtiments de la Cour de justice est en cours.

La principale nouveauté de cette extension est qu'elle se fera en hauteur : deux tours jumelles de 24 étages chacune, destinées principalement à héberger la Direction de la traduction.

Un service structuré par unité linguistiques, dont chacune coïncide, en principe, avec une nationalité !

Chaque unité linguistique occupera 2 étages consécutifs ; pour les distinguer, il ne restera plus qu'à accrocher sur chaque étage le drapeau de l'État membre correspondant !

Quelle image typique d'un service public qui se veut européen !

Un tel isolement physique ne fera que renforcer le regroupement par nationalité, phénomène déjà fortement enraciné dans la vie quotidienne des collègues !

Or, rien de tout cela n'a été pris en considération ; les plans architecturaux étaient uniquement soucieux de flatter l'image de l'institution vers l'extérieur tout en l'intégrant dans un plan mégalomane d'urbanisation du Kirchberg.

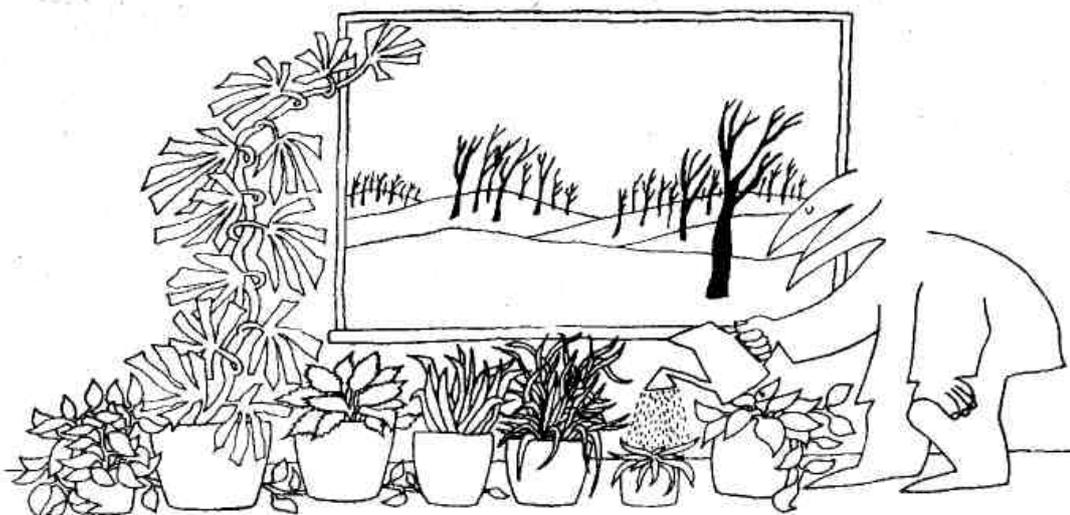
Quand ce plan a été décidé (en l'an 2000, au plus tard), le comité du personnel, dont nos syndicalistes ne faisaient pas partie, n'a ni réagi ni informé le personnel ; quand nous en avons eu connaissance, on nous a dit qu'il était trop tard pour le modifier.

Aujourd'hui, les choses se présentent de manière encore pire qu'on aurait pu l'imaginer :

Au goût des technocrates, la configuration actuelle de la rue du Fort Niedergrünwald est trop « campagnarde » et donc incompatible avec la densification du tissu urbain, but affiché par le plan d'urbanisation du Kirchberg.

L'acceptation de ces plans pharaoniques de la part de l'institution donne à croire qu'elle sacrifie les conditions de travail de son personnel à son propre souci d'image et de prestige.

EPSU-CJ.lu



Avant que ne surviennent d'autres décisions hypothéquant les conditions de travail des générations futures, EPSU exige que la représentation du personnel soit sérieusement

consultée, de manière à éviter à celle-ci l'humiliation de devoir s'en informer par la presse.

Pas d'autres décisions sans consultation des intéressés : en premier lieu, du personnel et de ses représentants !

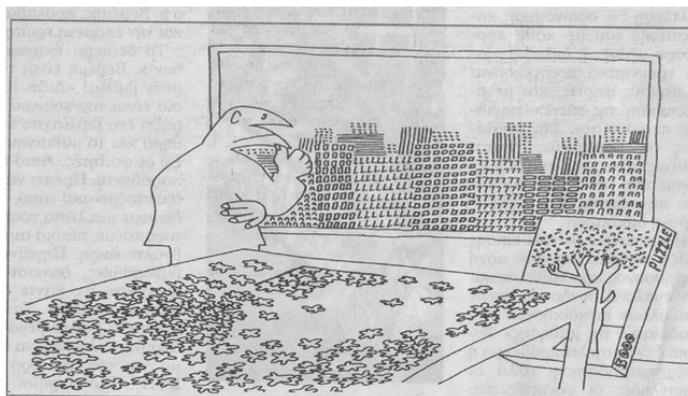
EPSU-CJ.lu

EPSU CJ

➤ 15 avril 2010

Troisième tour : y avez-vous bien réfléchi ?

La prolifération des tours sur le plateau du Kirchberg avance coûte que coûte et au mépris de l'expérience néfaste déjà vécue par les occupants de ce type d'édifice. Par un processus opaque visant à soutirer un 'consensus obligé', la Cour semble converger, contre sa nature et sa vocation, avec des intérêts qui devraient lui être étrangers, voire incompatibles, pour dégager une 'décision' (?) qui hypothéquera à coup sûr et de façon irréversible l'avenir de l'institution.



Dans l'opération '3^e Tour' trouvent certainement leur compte :

- i) les autorités luxembourgeoises, qui (ayant donné un chèque en blanc au fameux Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg) souhaitent une construction «monumentale» et un point d'attraction touristique supplémentaire;
- ii) 'l'architecte des sensations', qui construit sa renommée et sa fortune à nos dépens ;
- iii) des entreprises de construction, qui non seulement feront leurs choux gras, mais qui ont intérêt à construire de façon à assurer (grâce à la hauteur, mais aussi au choix des matériaux), à tout jamais, un coût élevé de maintenance, de sécurité et de nettoyage des 'chefs d'œuvre' de 'l'architecte des sensations'.

Jusque-là, les intérêts en jeu sont identifiables. Par contre, ce qui est difficilement explicable, c'est l'empressement de la Cour à avaliser la construction d'une 3^e Tour plus haute que les précédentes, qui brillent déjà par leur arrogance esthétique et leur mépris pour les personnes.

Sans contester l'intérêt que voit la Cour dans le regroupement de son personnel sur le même site, EPSU s'oppose à ce que cela soit fait :

- 1) dans une précipitation artificielle et irréfléchie; et
- 2) au détriment d'un environnement de travail humain et de qualité.

Plus particulièrement :

- 1) On ne pourra jamais, quoi qu'on fasse, affirmer qu'on a créé suffisamment d'espace de bureaux pour répondre à *tous* les besoins futurs de l'institution (élargissements, création de juridictions spécialisées).
- 2) Sous-estimer l'impact des bâtiments sur « le moral des troupes » sera générateur d'un malaise (probablement latent) qui finira par faire fuir le personnel.

EPSU considère qu'il faut **s'abstenir** de commettre une fois de plus –en l'aggravant– la même erreur, en construisant une 3^e Tour, qui renforcera l'isolement croissant entre services, la passivité, l'indifférence et l'aliénation des individus par rapport à leur institution.

EPSU pose la question : Quel est l'intérêt d'une 3^e Tour de 29 étages, sinon d'y installer un 'Belvédère' offrant une vue panoramique sur le Grand-Duché ? Une telle affectation « touristique » est-elle compatible avec le bon fonctionnement et la vocation même de l'institution ?

